EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
en exercice : 48 **présents : 32** **pouvoirs : 6** **votants : 38**

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 20 juin 2019

Présents :
MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BOUHIER TEURNIER ARRAITZ BARON RIPOCHE BERTIN MABIT CORBET ROUSSEAU RIVERY BARAUD RINEAU BALEYDIER JOUNIER AGASSE MARCHAIS J. POUPELIN LEGOUT BUZONIE
MMES BRAUD HOUSSIN TESSEREAU PETITEAU MOSTEAU ARBERT CHARRIER LE POTTIER LERAY

Absents excusés ayant donné pouvoir : MM ROCHET (donne pouvoir à P.CORBET) MARCHAIS J.P(donne pouvoir à T. AGASSE) AUBRON (donne pouvoir à JM POUPELIN) MME DAVIOT (donne pouvoir à M PA-PERROUIN) MME SECHER (donne pouvoir à M. RIVERY) MME GILBERT (donne pouvoir à M. MOSTEAU)

Absents excusés : MMES MENARD BABIN CHOBLET PEROCHEAU LACOSTE MM DE CHARETE SERISIER LAUMONIER

Est nommé secrétaire de séance : M-C. TESSEREAU

Budget : décision modificative n° 1 : budget DECHETS

Vu le budget primitif 2019 du budget DECHETS adopté par délibération du Conseil Communautaire n° D-20190320-18 en date du 20 mars 2019.
Considérant que les prévisions budgétaires peuvent être modifiées en cours d'année par le vote d'une décision modificative du budget initial,
Afin de prendre en compte les modifications du budget susvisé,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances, réunie le 19 juin dernier,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative n°1 du budget DECHETS
  Correction du budget prévisionnel pour tenir compte des points suivants :
  Comptabilisation des admissions en non-valeur (vote BP 2019 : 24 300 €)
  Dépenses imprévues en investissement trop importante (vote BP 2019 : 200 000 €)

Section de fonctionnement – Dépenses	***+ 0 €***
Compte 6541 – Créances admises en non-valeur	*+ 20 000 €*
Compte 658 – Charges diverses de gestion courante	*- 50 000 €*
Compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	*+ 30 000 €*
Section d'investissement – Dépenses	***+ 0 €***
Compte 020 – Dépenses imprévues	*- 119 000 €*
Compte 2318 – Autres travaux	*+ 119 000 €*

Le Président
Pierre-André PERROUIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en préfecture le
de son affichage 01/07/2019

Accusé de réception en préfecture
044-200067866-20190626-D-20190626-004-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019